



*Date de dépôt : 6 mars 2025*

## **Pétition**

**pour le réexamen du métro automatique de l'étude du Conseil d'Etat en 1987 établissant alors dûment son opportunité et sa faisabilité**

**Introduction :** régulièrement, la doctrine d'engagement cantonale genevoise en matière de transports publics (dans le cadre de l'art. 11 LMob rs/GE H 1 20) doit être réévaluée à l'horizon de 10 ans. Les circonstances actuelles rendent cette démarche tout particulièrement opportune.

**Dans l'optique de pallier le risque de dispersion des investissements, la présente pétition exprime le vœu d'actualiser l'étude de 1987 du Conseil d'Etat quant à l'opportunité et la faisabilité du métro automatique comme outil de développement de la mobilité collective genevoise pouvant se matérialiser ensuite par mention à l'article 4 LRTP rs/GE H 1 50.**

**Constatation d'une évidence absolue :** introduit en 1988 dans notre planification cantonale idoine, ledit métro automatique y fut retiré dix ans plus tard (12 juin 1998 / PL 7807 du député Grobet). Pourtant, le 12 janvier 1998, le **Conseiller d'Etat Ramseyer** (en charge du dossier alors) déclarait à ce sujet : *« De l'avis du Conseil d'état, c'est une option frileuse, étriquée, totalement insuffisante du point de vue du transfert modal souhaitable et de notre ambition pour les transports publics »* ; **puisse un bel hommage lui être rendu vu sa vision d'avenir.**

**L'avenir allait donc lui donner pleinement raison.** Le 20 décembre 2017 dans un courrier au Conseil fédéral quant à la Diamétrale (L 13176), le Conseil d'Etat relève que, à l'horizon 2045-2050, **l'option tram de 2009 « ne pourra plus reprendre la demande générée par les nouveaux développements prévus dans ce secteur »** (soit celui de la Route de Meyrin vers Blandonnet).

**Le rapport de 1987 précité montrait que des investissements dans le réseau des trams demeuraient pertinents sous condition de préalables bien établis. Hier comme aujourd'hui, en particulier comme à Lausanne ou Lyon, les deux modes s'exploitent en cohérence.**

*N.B. 1 signature*

M. Philippe Ruchet  
Avenue de la Grenade 21  
1207 Genève